



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Octobre 2014

FICHE N°31

LES CONTRATS AIDES

Service émetteur : DIRECCTE – Unité Territoriale Tarn et Garonne

Coordonnées du service : 05.63.91.87.02

Personne à contacter : Rachel DUFOUR

I – ENVELOPPE C.U.I (Contrats Unique d'Insertion)

↳ Les CAE (Contrat Accompagnement dans l'Emploi)

Rappel de l'économie du dispositif :

Pour le secteur non marchand.

Public concerné : **les jeunes de moins de 26 ans, en difficulté d'insertion professionnelle** – les demandeurs d'emploi justifiant de **6 mois d'inscription au cours de 36 derniers mois** – les demandeurs d'emploi **de moins de 50 ans, justifiant de 6 mois d'inscription au cours des 36 derniers mois et résidant en zone urbaine sensible (ZUS)** – les demandeurs d'emploi **de plus de 50 ans** – les demandeurs d'emploi **bénéficiaires de l'obligation d'emploi.**

Prise en charge à hauteur de 70% à 90% (cas dérogatoires, +50 ans/ TH).

Pour le Tarn et Garonne :

Objectif annuel 2014	Enveloppe financière 2014	Taux d'atteinte de l'objectif
1.325	environ 8 millions d'euros	91% (1.208)

Principaux publics bénéficiaires au 11/10/14	proportion
DELD (24 mois et +)	37%
Travailleurs handicapés	13%
D.E 6-12 mois	15%
D.E +50 ans	26%
Jeunes de moins de 26 ans	15%

Certaines entrées peuvent s'effectuer sur plusieurs critères (ex. TH + DELD)

↳ Les CIE (Contrat Initiative Emploi)

Rappel de l'économie du dispositif :

Pour le secteur marchand.

Public concerné : les demandeurs d'emploi **de plus de 50 ans** – les demandeurs d'emploi **résident en ZUS** – les demandeurs d'emploi **bénéficiaires de l'obligation d'emploi** – les demandeurs d'emploi justifiant de **12 mois d'inscription au cours de 24 derniers mois**.

Prise en charge à hauteur de 30% pendant 6 mois si recrutement en CDD de 6 à 12 mois. La prise en charge à 30% du salaire est étendue à 12 mois si le recrutement s'effectue sur la base d'un CDD de plus de 12 mois ou d'un CDI (arrêté du Préfet de région du 1er octobre 2014, modifiant l'arrêté du 30 janvier 2014).

Pour le Tarn et Garonne :

Objectif annuel 2014	Enveloppe financière 2014	Taux d'atteinte de l'objectif
233	500 000 euros	67% (155)

Principaux publics bénéficiaires au 11/10/14	proportion
DELD (24 mois et +)	37%
Travailleurs handicapés	8,5%
D.E 6-12 mois	21%
D.E +50 ans	20%
Jeunes de moins de 26 ans	23%

Certaines entrées peuvent s'effectuer sur plusieurs critères (ex. TH + DELD)

↳ Les EAV (Emplois d'Avenir)

Rappel de l'économie du dispositif :

Pour les secteurs marchands et non marchands.

Public concerné : les **jeunes de moins de 26 ans** (moins de 30 ans pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi), en difficulté d'insertion professionnelle, **sans qualification ou avec un bas niveau de qualification**.

Prise en charge respectivement à hauteur de 35% et 75%.

Pour le Tarn et Garonne :

Objectif annuel 2014	Enveloppe financière 2014	Taux d'atteinte de l'objectif
247	Environ 6 millions d'euros	85% (209)

A ce jour, sur les 209 prescriptions EAV :

- 158 EAV secteur non marchand, soit 76%,
- 51 EAV secteur marchand, soit 24%.

Plus de 90% des jeunes recrutés sont de niveau V ou infra.
